



Scie à métaux à ruban

Liste de contrôle

Votre personnel et vous-même, travaillez-vous en toute sécurité à la scie à métaux à ruban?

Les accidents lors des travaux à la scie à métaux à ruban peuvent occasionner des blessures graves. Vous pouvez réduire considérablement ce risque en veillant à la sécurité et au bon fonctionnement de vos machines ainsi qu'à la formation correcte de votre personnel.

Les principaux dangers sont:

- le contact avec la lame de scie en mouvement
- les projections de copeaux
- le coincement des doigts dans le dispositif de serrage pneumatique

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

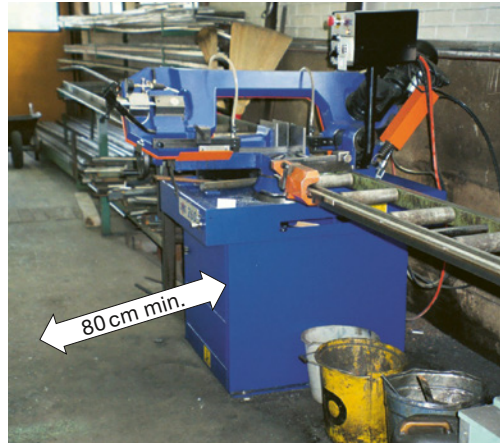
Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.

Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.


Environnement

- 1** Le sol autour de la scie à métaux à ruban est-il propre, sans obstacles et non glissant?
Absence de câbles, de tuyaux, de fluides de coupe, de copeaux, etc. sur le sol à proximité.
- oui
 en partie
 non
-
- 2** Le poste de travail est-il suffisamment dimensionné pour l'opérateur et se trouve-t-il hors des allées de circulation? (Fig. 1)
- oui
 non
-
- 3** Les barres et les profilés à proximité de la scie sont-ils entreposés de façon sûre?
Voir liste de contrôle «Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques» (www.suva.ch/67112.f).
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Disposez-vous d'appareils de levage pour transporter les barres lourdes jusqu'à la scie? (Fig. 2)
- oui
 non



1 Une distance libre d'au minimum 80 cm est nécessaire pour garantir un travail en toute sécurité.

Machine

- 5** L'interrupteur de mise en marche de la scie à métaux à ruban est-il en bon état, facile d'accès et protégé contre les démarrages intempestifs?
- oui
 non
- 
- Un interrupteur affleurant ou encastré protège contre les démarrages intempestifs.
-
- 6** Les dispositifs de sécurité livrés par le fabricant sont-ils toujours installés sur la scie et encore en bon état? (Fig. 3)
Veuillez consulter la notice d'instructions.
- oui
 en partie
 non
-
- 7** La scie à métaux à ruban est-elle équipée d'un interrupteur de fin de course qui arrête automatiquement la lame dans la position la plus basse et est-ce que celui-ci fonctionne correctement?
- oui
 non
-
- 8** Est-il garanti que l'on ne puisse pas mettre la main dans la zone dangereuse du dispositif de serrage pneumatique?
Par exemple au moyen:
- d'une commande à deux mains
 - d'une barre d'éloignement
 - par limitation de la course
- L'étai pneumatique de la machine doit être réglé de telle sorte que l'espace entre la pièce et le mors de l'étai soit au maximum de 6 mm en position de non-serrage afin d'éviter le coincement des doigts.
-
- 9** La machine est-elle équipée d'un dispositif de collecte des pièces sciées? (Fig. 4)
- oui
 non



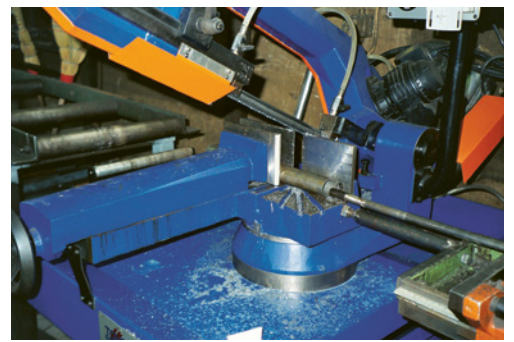
2 Palan pour transporter les barres lourdes jusqu'à la scie.



3 Lame de scie totalement recouverte jusqu'à la zone de coupe.

- | | |
|---|--|
| 10 Est-il garanti que l'on ne puisse pas mettre la main dans la zone dangereuse de la scie à métaux à ruban équipée d'un dispositif d'alimentation automatique? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 11 Le changement du ruban peut-il s'effectuer en toute sécurité lors de l'arrêt effectif de la scie?

Suivre la notice d'instructions. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 12 Des outils pour éliminer les copeaux (p. ex. brosse, pinceau) sont-ils à portée de main? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |



4 Dispositif de collecte des pièces sciées.

Organisation, formation, comportement

- | | |
|---|--|
| 13 Le personnel porte-t-il des vêtements confortables, pas trop larges et avec des manches serrées? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 14 Le personnel porte-t-il des équipements de protection individuelle? (Fig. 5)

Par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • des lunettes de protection lors du sciage • des gants pour manipuler les pièces aux arêtes vives | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 15 Le personnel a-t-il reçu une formation sur la façon de travailler en sécurité avec une scie à métaux à ruban?

La formation comprendra en particulier les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • propreté du poste de travail • port des équipements de protection individuelle • consignes de travail conformes aux règles de sécurité • utilisation des dispositifs de sécurité disponibles | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 16 Lors de l'utilisation de fluides de coupe, les mesures requises de protection de la santé sont-elles appliquées?

Voir liste de contrôle «Lubrifiants et fluides de coupe» (www.suva.ch/67056.f). | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 17 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles de sécurité (questions 13 à 16)? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 18 Un responsable a-t-il été désigné et formé pour l'entretien de la scie à métaux à ruban? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 19 Le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité est-il contrôlé régulièrement et la maintenance s'effectue-t-elle selon la notice d'instructions du fabricant? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 20 Les scies à métaux à ruban fabriquées à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une déclaration de conformité du fabricant ou du vendeur ainsi qu'avec une notice d'instructions comprenant des conseils de sécurité dans la langue usuelle de votre entreprise?

Voir feuillet d'information «Comment acquérir des machines conformes aux règles de sécurité?» (www.suva.ch/66084-1.f). | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |



5 Lorsque le port de lunettes de protection légères est requis, le signal «Protection oculaire obligatoire», (www.suva.ch/1729-2.k) doit être apposé au poste de travail.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Marque: _____

Type: _____

Année de fabrication: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)

→ **Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67106.f**